

Conseil Municipal du 11 décembre 2023

à 18h00

N°ordre 34
N° identifiant 2023-0238

Titre Attribution de subventions dans les domaines des solidarités, de la cohésion locale et de l'éducation

Rapporteur(s) Mme Coralie BREUILLÉ-JEAN
Date de la convocation 04/12/2023

Président de séance Mme Léonore MONCOND'HUY
Secrétaire(s) de séance Théo SAGET

PJ. Tableau subvention

Membres en exercice 0
Quorum 27

Présents 0

Absents 0

Mandats 0 Mandants _____ Mandataires _____

Observations L'ordre de passage des délibérations est le suivant : 1, 55 à 56, 2 à 35 et 37 à 54.
La 36 est retirée.

Projet de délibération étudié par:	Commission Lien social et éducation
------------------------------------	-------------------------------------

Service référent	Direction Générale Adjointe Solidarités - Cohésion locale - Éducation
------------------	---

Agir pour la justice sociale, c'est un engagement au cœur de toutes nos politiques publiques, garantes de ce lien social, au plus près des besoins des habitantes et habitants.

Dans la poursuite de cet objectif et dans ses actions, la ville de Poitiers sait pouvoir s'appuyer sur un grand nombre d'institutions et d'associations impliquées sur tout le territoire et qui partagent ces ambitions.

C'est ce tissu associatif, particulièrement dense qui fait la richesse, l'intensité de la vie sociale de Poitiers et forge, depuis de très nombreuses années, le caractère singulier de la Ville.

Si les associations existent avant tout grâce à la volonté et l'engagement de très nombreux bénévoles, la ville de Poitiers leur apporte son soutien autour de deux axes :

- la mise à disposition d'équipements et d'infrastructures qui concourent directement à l'action des associations (locaux, matériels, ...)
- la meilleure connaissance et la valorisation du mouvement associatif

A ces priorités opérationnelles, et aux aides directes ou indirectes qui en découlent, s'ajoute un accompagnement financier par la Ville, essentiel et indispensable à la préservation, la pérennité et au développement de leurs actions.

C'est l'objet de cette délibération qui attribue un total de 76 950 € à 16 associations

Les projets portés par les acteurs associatifs sont indispensables pour un véritable accès aux droits, pour la lutte contre les discriminations, pour l'égalité entre toutes et tous, comme le montre le projet de médiation culturelle organisé par CAP SUD ou les séances de sensibilisation au dispositif Angela à destination des commerçants, organisées par le Planning Familial.

Cette ambition de promouvoir, de favoriser et de défendre l'intégration de toutes et tous est bien sur transversale mais d'autant plus importante dans le domaine éducatif, dans nos écoles ou les temps périscolaires. C'est pour cela que nous soutenons CAP Sud pour aider à l'inclusion d'enfants en situation de handicap sur les temps périscolaires, par le renforcement de l'équipe d'encadrement

Poitiers, ville jeune et étudiante, connaît un grand nombre d'associations étudiantes et de jeunesse. La Ville soutient leurs initiatives comme vecteurs d'épanouissement, mais aussi d'engagement et de rayonnement du territoire. C'est ainsi que 9 associations ou évènements étudiants sont accompagnés dans le cadre de cette délibération.

La Ville s'engage fortement pour la solidarité entre toutes en étant aux côtés de l'ensemble des associations du territoire qui veillent à l'accompagnement des plus fragiles. Ainsi des subventions supplémentaires sont ici proposées à la Croix Rouge, aux Restaurants du Cœur et au Secours Populaire pour faire face à la demande croissante d'aide alimentaire d'urgence ainsi qu'une subvention d'investissement à Un Hôpital pour les Enfants.

Après examen de ce dossier, il vous est proposé :

- **de donner votre accord sur l'attribution des subventions conformément au tableau annexé**
 - **d'autoriser Madame la Maire ou son représentant à signer tout document à intervenir sur ce sujet, notamment les conventions dont le modèle est annexé à la délibération n° 2022-0037 du Conseil municipal du 7 mars 2022**
 - **d'imputer la dépense conformément aux indications mentionnées dans le tableau annexé sauf modification expresse des données personnelles de l'association au cours de l'instruction.**
-

POUR
CONTRE
Abstention
Ne prend pas part au vote

0
0
0
0

La Maire,
Léonore MONCOND'HUY
Le Secrétaire,
Théo SAGET

RESULTAT DU VOTE

--

Mise en ligne le			
Date de réception en préfecture		Identifiant de télétransmission	
Nomenclature Préfecture	7.5	Subventions	